



**COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE**

**SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2014, 15H00**

**COMPTE RENDU**

## *Membres du comité présents*

### Ministère de la Culture et de la communication (MCC) :

Vincent BERJOT délégué interministériel aux archives de France et directeur général des patrimoines, président du comité

### Service interministériel des archives de France, secrétariat général du comité :

Hervé LEMOINE, directeur chargé des archives de France

Hervé DELMARE, délégué chargé des affaires administratives et générales

Françoise BANAT-BERGER, sous-directrice de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques

### Services du Premier ministre :

Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État

Jacques MARZIN, directeur interministériel

### Ministère de l'Intérieur :

Direction générale des collectivités locales

François PESNEAU, sous-directeur des compétences et des institutions locales

### Ministère des affaires étrangères :

Richard BOIDIN, directeur des archives diplomatiques

### Ministère de la défense :

Philippe NAVELLOT, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA)

Laurent VEYSSIERE, chef de la délégation des patrimoines culturels (DMPA)

Nathalie MORIN, DMPA

### Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

Alain GRAS, chef du service de l'environnement professionnel

Agnès D'ANGIO-BARROS, bureau documentation et archives

### *Grand invité et experts*

#### Sur les revendications d'archives publiques

Catherine CHADELAT, présidente du conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV)

Loïc LE CHEVALLIER, secrétaire général du CVV

Isabelle ROUGE-DUCOS (SIAF)

#### Sur le projet DIPLOMATIE.fr

Marie-Françoise DESNOS (MAE, directrice de projet)

Frédéric DEGUILHEN (MAE, chef de projet MOE)

#### Sur le projet VITAM :

Gilles MIRIEU DE LABARRE, services du Premier ministre (SGMAP)

Yves SAINT-GEOURS (MAE, directeur général de l'administration et de la

modernisation)

Jean-Séverin LAIR (MCC, sous direction des systèmes d'information)

Reynald RASSET (MINDEF, délégué des systèmes d'information, d'administration et de gestion)

Philippe SENNEDOT (MINDEF, DGSIC)

## ◆ CADRE STRATÉGIQUE COMMUN DE MODERNISATION DES ARCHIVES ET DE GESTION DE LA PERFORMANCE

(article 2, 1° du décret du 12 avril 2012)

Nathalie Morin fait le point sur l'avancée de l'élaboration du cadre commun qui s'effectue dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants du SIAF (Françoise Banat-Berger et Aude Roelly), de la direction des archives du MAE (Isabelle Richefort), de la DMPA (Laurent Veysières et Nathalie Morin) et enfin du SAEF (Agnès d'Angio-Barros). Trois réunions ont d'ores et déjà été tenues et quatre sont programmées afin d'arriver à une fin de rédaction à l'été, une présentation au CIAF à la rentrée 2014 et ensuite une saisine du Premier ministre pour approbation.

Le plan est strictement calé sur le cadre commun stratégique pour le système d'information de l'État. Les parties 1 et 2 (D'où part-on et pourquoi?) sont rédigées, la partie 3 (vers où?) est en cours. Reste encore la partie 4 (comment?).

Il s'agira de déterminer si l'ensemble de la politique des archives de l'État doit être embrassé ou si l'on choisira quelques axes stratégiques qu'on souhaiterait particulièrement mettre en exergue.

## ◆ LES REVENDICATIONS D'ARCHIVES PUBLIQUES EN MAINS PRIVÉES

Il est rappelé en préambule que le CVV au-delà de son pouvoir « sanctionneur » est avant tout une autorité de régulation avec un rôle de facilitateur (via par exemple l'envoi de circulaires) et c'est bien dans cet état d'esprit que le CVV souhaite intervenir s'agissant de la problématique des revendications d'archives publiques en mains privées. C'est ainsi qu'un petit déjeuner sur cette thématique a été organisé en 2013.

Le contexte est celui d'un engouement croissant pour les lots d'archives mis aux enchères, certains commissaires-priseurs notamment en région parisienne s'étant spécialisés. Le CVV se trouve ainsi face à deux types d'interlocuteurs parmi les quelque 650 commissaires-priseurs : un petit nombre connaisseurs et un grand nombre sans connaissances particulières dans ce domaine. Par ailleurs, le risque pourrait être d'utiliser la procédure des ventes de gré à gré pour lesquelles aucune intervention de l'Etat n'est possible avec par conséquent des disparitions et ventes à l'étranger.

S'agissant des revendications, les commissaires-priseurs déplorent les dates trop tardives auxquelles interviennent ces revendications (parfois la veille de la vente), une politique de l'État peu compréhensible (revendications de lots déjà passés en vente publique auparavant sans interventions ou pour lesquels des certificats d'exportation avaient déjà été accordés), indemnités aux détenteurs de bonne foi parfois accordées, parfois refusées. En règle générale, il est recommandé que l'administration qui souhaite négocier ne s'adresse pas directement au commissaire-priseur concerné mais au CVV.

Dans ce cadre, Catherine Chadelat émet plusieurs recommandations ; élaborer des fiches destinées aux professionnels permettant de préciser quels sont les interlocuteurs et de poser la « doctrine » (quelles typologies ? précisions sur les copies, les brouillons), rédiger un vade-mecum à partir de ces fiches via le CVV précisant les obligations de chaque partie prenante (et rappelant notamment l'obligation d'envoyer les catalogues suffisamment en avance – au moins deux semaines- pour pouvoir organiser ensuite des visites pour évaluer

précisément les documents et ainsi éviter les revendications très tardives), disposer d'une instance informelle comme l'était un des sous groupes du conseil supérieur des archives qui intégrerait outre les administrations des archives et le CVV, quelques professionnels spécialisés.

Tous les participants s'accordent sur ces recommandations dans un objectif pédagogique d'explicitations de la démarche des administrations des archives. Il est précisé, s'agissant des critères, que, de fait, une jurisprudence commence à s'établir (par exemple sur les brouillons depuis la revendication toute récente des manuscrits de Charles de Gaulle) et que les revendications effectivement menées ne représentent qu'une toute petite partie de tout ce qui pourrait être revendiqué, de très nombreuses archives publiques passant de fait en vente. En effet il convient à la fois de réunir plusieurs conditions : nature avérée d'archives publiques, intérêt historique, date des documents. Le SIAF transmettra d'ores et déjà la première liste de revendications effectuées durant ces deux dernières années afin que celle-ci puisse être complétée et qu'on puisse en tirer, si possible, quelques grands principes. A cet égard, il serait intéressant que le MAE et le MINDEF puissent faire de même afin de pouvoir ainsi disposer d'une vue complète de la situation.

S'agissant des indemnisations qui sont en principe interdites (on contourne parfois l'esprit de la loi en réglant par exemple des frais de garde aux détenteurs de bonne foi), le projet de directive européenne en cours sur la restitution des biens culturels pourrait permettre une ouverture relative en introduisant une possibilité d'indemnisation (mais pour des revendications effectuées sur le territoire de l'Union).

Au-delà de la définition de critères, il convient avant tout d'harmoniser entre les différentes administrations les pratiques grâce à des échanges réguliers et le partage d'expériences à travers notamment la mise en place de cette instance informelle .

En conséquence, le CIAF décide de la mise en place d'un groupe de travail en collaboration étroite avec le CVV définissant un plan d'action et commençant à élaborer ces fiches d'ici la rentrée 2014.

#### ◆ **PROJET DIPLOMATIE.FR**

Ce projet interministériel de la correspondance diplomatique qui se révèle fondamental pour le MAE a démarré il y a 18 mois et doit être déployé le 1er juillet prochain.

Il s'agit bien pour le ministère d'un véritable « big bang » permettant face à la prolifération de l'information tout à la fois de stabiliser, rationaliser, contrôler et tracer. La visée interministérielle est centrale avec une volonté de circulation et de partage de l'information. Il est également exemplaire de par son ouverture à la société civile (entreprises, ONG, associations, faiseurs d'opinions) fondant ainsi une diplomatie moderne. Enfin ce projet est en lien étroit avec l'archivage numérique.

Il a pour objectif de fournir un service de production et de partage de la correspondance diplomatique en réhabilitant ainsi la notion de « télégrammes ». Sont distinguées parmi les informations politiques ainsi créées les télégrammes diplomatiques, les notes diplomatiques et les courriels formels en permettant de leur associer des métadonnées (dont des mots clés, sans utilisation d'un thesaurus) tandis que la valeur probante de certains de ces documents s'obtient avec l'introduction d'une signature électronique

sécurisée suivant des modalités souples.

Le recours à des technologies innovantes (réseaux sociaux, wiki « Diplopédia ») s'accompagne d'un profond changement dans l'organisation du travail avec la mise en place de communautés d'intérêts transverses autour de telle ou telle thématique, ce qui complète les groupes fonctionnels hiérarchiques tels qu'on les connaît aujourd'hui. Chaque communauté aura son responsable qui décidera par exemple du degré de confidentialité de l'information.

En matière de sécurité, au-delà de la traçabilité parfaitement garantie, le projet a connu une homologation de sécurité qui a permis notamment la mise en place d'un réseau spécifique Défense nationale.

Le lien avec l'archivage est central, raison pour laquelle le projet a associé étroitement la direction des archives. Il a été ainsi décidé que l'ensemble de la production gérée sur Diplomatie.fr, étant désormais centralisée, sera basculée automatiquement (5 ans après la production) dans le futur système d'archivage électronique basé sur VITAM.

Dans les deux cas, il s'agit de très beaux projets portés par des professionnels de métiers anciens avec de nouvelles technologies. Il convient de souligner dans le cas de Diplomatie.fr en phase d'achèvement qu'il s'agit d'un projet peu coûteux et fortement internalisé.

#### ◆ PROJET VITAM

Les principes généraux de la mise en place de l'équipe interministérielle du programme VITAM sont rappelés : équipe reconduite, interministérialité souple, équilibre entre archivistes et informaticiens, prise en compte des attentes et besoins des trois ministères (Diplomatie pour le MAE, prise en compte de l'ensemble des réseaux archives pour la Culture, archives classifiées et plus généralement respect du secret de la défense nationale pour le MINDEF).

Il est rappelé que le CGI a souhaité, pour que le projet puisse bénéficier des investissements d'avenir (PIA 2), que celui-ci soit placé sous une responsabilité unique, raison pour laquelle il est proposé et acté que le programme sera placé sous la responsabilité des services du Premier ministre et plus précisément du DISIC (au nom de la sécurisation permanente, le projet étant un projet sensible), en étroite collaboration avec le DIAF qui assure par ailleurs la présidence du comité directeur du programme VITAM. Le projet devra par ailleurs avancer dans sa globalité : élaboration du logiciel pour le projet interministériel, implantations ministérielles pour les projets ministériels.

S'agissant de l'équipe interministérielle, elle est en cours de constitution (directeur de programme, directeur fonctionnel, directeur technique, directeur de la planification, directeur de la dissémination), les agents seront mis à disposition à 100% de leur temps.

Une phase d'accélération s'ouvre avec le lancement des appels à projets à venir sur le programme PIA 2, le projet VITAM déjà bien avancé étant dispensé a priori de la phase formelle d'appel à projets, la procédure, si le projet était retenue, se faisant de gré à gré. Il convient par conséquent de mettre le projet VITAM au « format CGI » dans les semaines à venir, sachant qu'un co financement est exigé (financements ministériels pour les projets

ministériels de plus de 50%).

S'agissant du schéma financier, un fonds de concours sera établi par ministère avec un chef de file défini pour l'exécution budgétaire (en l'occurrence le DISIC).

Dans l'immédiat, une convention de mise à disposition sera établie avec la DISIC (action à porter pour le MCC par la SDSI et le SIAF : adjoint au directeur). Des locaux sont à trouver pour l'équipe. De même deux développeurs (CDD) sont à recruter pour une période de six mois dans le cadre de la phase pilote qui s'ouvre jusqu'en octobre 2014 (interfaces d'accès et de consultation avec comme projet pilote Diplomatie.fr).

Il est enfin décidé de demander l'organisation d'une RIM (présentation du projet dans sa globalité, financements ministériels).

*La séance est levée à 17h30.*